



HR Sprint

Plan de paie du

15 janvier 2021

BU HCM – Cegid HR Sprint

Version : Décembre 2020

Niveau : Document Public

Mise à jour : 15 janvier 2021

Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

cegid

À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du 15 janvier 2021

Niveau de confidentialité	Document Confidentiel
Dernière mise à jour	15 janvier 2021
Destinataires	Réservé à un usage strictement interne

Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

1. Préambule.....	5
1.1. Plan de paie	5
1.2. Informations.....	5
1.3. Préconisations	5
2. Information importante utilisateurs CEGID BUSINESS RH V9..	7
3. Points d'attention utilisateur.....	8
4. Valeurs 2021	9
4.1. Frais professionnels.....	9
4.2. Retenues à la source.....	9
4.3. Saisie des rémunérations	10
4.1. Abattement contrat court.....	10
5. DSN.....	12
5.1. Assiette versement mobilité.....	12
5.2. Heures d'habillage, déshabillage, pause	15
6. Activité partielle	19
6.1. Indemnité légale des salariés.....	19
6.2. Plafonnement de l'indemnité des salariés	21
6.3. Indemnité complémentaire employeur	23
6.4. Assiette de prévoyance.....	26
7. ANNEXES.....	28
7.1. Valeurs 2021	28
7.1.1. Plafond de la sécurité sociale.....	28
7.1.2. SMIC	28
7.1.3. Minimum garanti	29
7.1.4. Fraction Taux accident du travail	29

7.1.5. Barème prélèvement à la source	29
7.1.6. Cotisation maladie Alsace-Moselle	29
7.2. KBs des plans de paie précédents	30

1. PREAMBULE

1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **15012021,0001**.

1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'octobre 2018.

1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Paramètres Société

- Paie
 - Paramètres
 - Salarié
 - Caractéristique
 - Génération con
 - N4DS
 - Préférences
 - Formation
 - Interface
 - Compléments
 - Autres
 - DUE dématériel
 - IJSS & maintien
 - eRH
 - DSN

Paie Paramètres Salarié Caractéristiques Génération comptable N4DS **Préférences** Formation Interface Compléments

Modèle d'édition du bulletin
 Par défaut CEGID Bulletin de Paie

Absence éditée en bas de bulletin

Absence 1
 Acquis
 Pris

Absence 2
 Acquis
 Pris

Absence 3
 Acquis
 Pris

Absence 4
 Acquis
 Pris

Cumul édité en bas de bulletin

Cumul 1
 Cumul 2
 Cumul 3
 Cumul 4
 Cumul 5
 Cumul 6

Cumul mensuel édité en bas de bulletin

Champ 1
 Libellé

Champ 2
 Libellé

Champ 3
 Libellé

Etat justificatif

Heure 20 Heures travaillées

Rémunération 01 Brut avant abattement

Repas pris Montant rémunération 0500

Heures exo. 44 Heures complémentaires exonérées

Éléments du bulletin

Gestion des niveaux et des éléments dossier

Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

Alertes

Gestion des alertes de paie

Application de paie

Libellé des rubriques

Mode d'impression rubriques Détail / libellé historique

Mode de saisie des rubriques Détail / libellé historique

Calendrier

Édité en Gestion en heures

Visite médicale

Périodicité Tous les 2 ans

Nb de zones libres combo 0

Nb de zones libres montant 0

DUCS

Factorisation

Gestion des Accidents du travail

Activer la gestion des accidents du travail

Activer la gestion automatique des MAJs

2. INFORMATION IMPORTANTE UTILISATEURS CEGID BUSINESS RH V9

Pour les utilisateurs de **Cegid Business RH V9**, nous vous rappelons l'arrêt définitif de nos services d'assistance et de maintenance au **30 Septembre 2020**. Vous ne bénéficierez plus de nos services d'assistance et de maintenance ni d'aucune mise à jour légale ou fonctionnelle.

Pour assurer une continuité de service sereine et sécurisée, nous vous invitons à évoluer vers notre solution Cegid HR Sprint.

3. POINTS D'ATTENTION UTILISATEUR

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une attention de l'utilisateur.

Titre	Pages
Valeurs 2021	P9
DSN	P12
Activité partielle	P19

4. VALEURS 2021

4.1. Frais professionnels

Mise à jour des éléments nationaux suivants applicables au 01/01/2021 :

Code élément national	Libellé
0021	Panier jour
0022	Limite exo restauration lieu travail
0023	Repas de chantier
0024	Repas restaurant non cadre
0025	Repas restaurant cadre

4.2. Retenues à la source

Mise à jour des seuils de la retenue à la source applicable au 01/01/2021 ou 01/12/2020 pour le décalage fiscal

Code	Libellé	Date de validité
0075	Seuil Mois Impôts à la source 12%	01/01/2021
0076	Seuil Mois Impôts à la source 20%	01/01/2021
1034	Seuil Hebdo Impôts à la source 12%	01/01/2021
1036	Seuil Hebdo Impôts à la source 20%	01/01/2021
1038	Seuil Jour Impôts à la source 12%	01/01/2021
1040	Seuil Jour Impôts à la source 20%	01/01/2021
0960	Seuil Mois Impôts à la source 12% DF	01/12/2020
0962	Seuil Mois Impôts à la source 20% DF	01/12/2020

Code	Libellé	Date de validité
0964	Seuil Hebdo Impôts à la source 12% DF	01/12/2020
0966	Seuil Hebdo Impôts à la source 20% DF	01/12/2020
0968	Seuil Jour Impôts à la source 12% DF	01/12/2020
0970	Seuil Jour Impôts à la source 20% DF	01/12/2020

4.3. Saisie des rémunérations

Mise à jour du barème des saisies des rémunérations au 01/01/2021

En tête calcul de fraction : 1 Barème

Caractéristiques
Retenue sur salaire

Date de validité à partir du 01/01/2021 ▼

Montant inférieur	Montant supérieur	Quotité saisissable
0	322,5	1/20
322,5	629,17	1/10
629,17	937,5	1/5
937,5	1244,17	1/4
1244,17	1550,83	1/3
1550,83	1863,33	2/3
1863,33	99999999,99	1/1

Augmentation par personne à charge 124,17

4.1. Abattement contrat court

Mise à jour du montant de l'abattement contrat court applicable au 01/01/2021 (élément national 0580)

Eléments nationaux : Demi SMIC

Caractéristiques Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	0580
Libellé	Demi SMIC
Date de validité	01 janv. 2021
Libellé abrégé	Demi SMIC
Valeur	637,0000
Valeur en Alsace Moselle	637,0000
Thème	Taxes
Convention collective	Toutes les conventions
<input checked="" type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

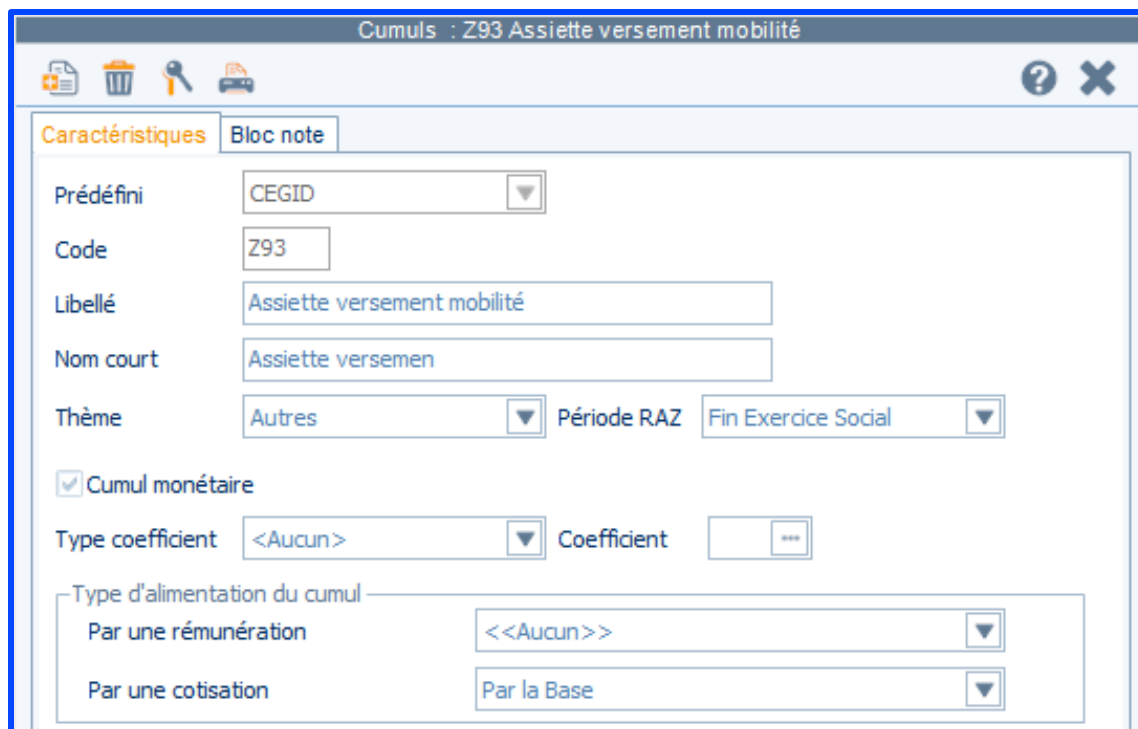
http://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2454

5. DSN

5.1. Assiette versement mobilité

Pour vous permettre de transmettre l'assiette du versement transport, nous apportons le paramétrage suivant :

Création du cumul Z93 « Assiette versement mobilité »



Cumuls : Z93 Assiette versement mobilité

Caractéristiques | Bloc note

Prédéfini: CEGID

Code: Z93

Libellé: Assiette versement mobilité

Nom court: Assiette versemen

Thème: Autres | Période RAZ: Fin Exercice Social

Cumul monétaire

Type coefficient: <Aucun> | Coefficient: ...

Type d'alimentation du cumul

Par une rémunération: <<Aucun>>

Par une cotisation: Par la Base

Nous ajoutons ce cumul en gestion associée des cotisations suivantes :

<u>Liste des rubriques associées</u>			
Nature	Code	Libellé	Sens
Cotisation	3580	Versement Mobilité BER	+
	4922	Versement Mobilité stagiaire 75 %	+
	4926	Versement Mobilité stagiaire 50 %	+
	4928	Versement Mobilité stagiaire 25 %	+
	4930	Versement Mobilité stagiaire 20%	+
	4940	Versement Mobilité	+
	4942	Versement Mobilité Formateurs	+
	4944	Versement Mobilité ZFU	+
	4946	Versement Mobilité exo 75 %	+
	4948	Versement Mobilité exo 50 %	+
	4950	Versement Mobilité Apprenti	+
	4952	Versement Mobilité exo 25 %	+
	4954	Versement Mobilité vendeur domicile	+
	4956	Versement Mobilité stagiaire	+
	49U0	Versement Mobilité MSA	+
	49U2	Versement Mobilité Apprenti MSA	+
	49U6	Versement Mobilité stagiaire MSA	+
	5458	Versement Mobilité CET/PE RCO	+

Nombre de rubrique : 18

Nous créons les fonctions ci-dessous :

BA92 « Assiette versement mobilité 1 »

Paramétrage des Fonctions DSN

Prédéfini: CEGID Code: BA92 Libellé: Assiette versement mobilité 1

Résultat attendu: Numérique Thème DSN: <<Tous>> Libellé abrégé: Assiette versemen

Commentaire:

Ligne n° 01 IF CUM Z93 <> SAT THN
02 CUM Z93 ELS AFN BA90

BA90 « Assiette versement mobilité 2 »

Paramétrage des Fonctions DSN

Prédéfini: CEGID Code: BA90 Libellé: Assiette versement mobilité 2

Résultat attendu: Numérique Thème DSN: Base assujettie Libellé abrégé: Assiette versemen

Commentaire

Ligne n°: 01

Condition:

Parenthèse début: 30

Premier opérande: Cotisation / Base 4940

01	COB 4940 + COB 3580 +
02	COB 4922 + COB 4926 +
03	COB 4928 + COB 4930 +
04	COB 4942 + COB 4944 +
05	COB 4946 + COB 4948 +
06	COB 4950 + COB 4952 +
07	COB 4954 + COB 4956 +
08	COB 49U0 + COB 49U2 +
09	COB 49U6 + COB 5458

Nous créons l'affectation BA92

Affectations DSN : BBC

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Version de la norme: CT3 : Phase 3 2021

Identifiant: BA92

Donnée DSN: Assiette versement mobili

Type de champ: Fonction

Champ: BA92 Assiette versement mobilité 1

Méthode d'alimentation: Affectation niveau unique

Opérateur: +

Exemple :

Numéro de contrat	SE.NOM.DES.BASE	Numéro Contrat
Code de base assujettie	57 - Assiette du Versement Transport	S21.G00.78.001 Base.Codedebaseassujettie
Montant	1630,78	S21.G00.78.004 Base.Montant
Identifiant technique Affiliation		S21.G00.78.005 Base.IdentifiantTechniqueAffiliation
Numéro du contrat		S21.G00.78.006 Base.NumeroContrat

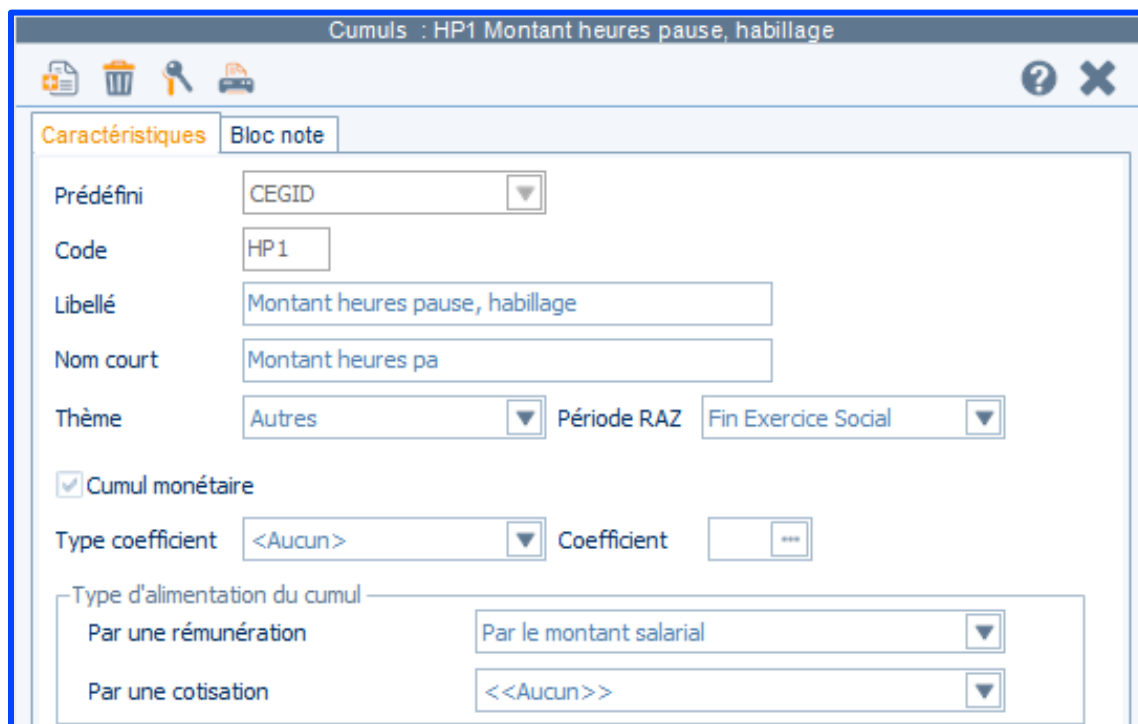
5.2. Heures d'habillage, déshabillage, pause

Pour vous permettre de déclarer le nombre et le montant des "heures d'habillage, déshabillage, pause", nous apportons le paramétrage suivant :

Création de 2 cumuls :

HP0 "Nb d'heures de pause, habillage,"

HP1 "Montant heures pause, habillage"



Cumuls : HP1 Montant heures pause, habillage

Caractéristiques | Bloc note

Prédéfini: CEGID

Code: HP1

Libellé: Montant heures pause, habillage

Nom court: Montant heures pa

Thème: Autres | Période RAZ: Fin Exercice Social

Cumul monétaire

Type coefficient: <Aucun> | Coefficient: ...

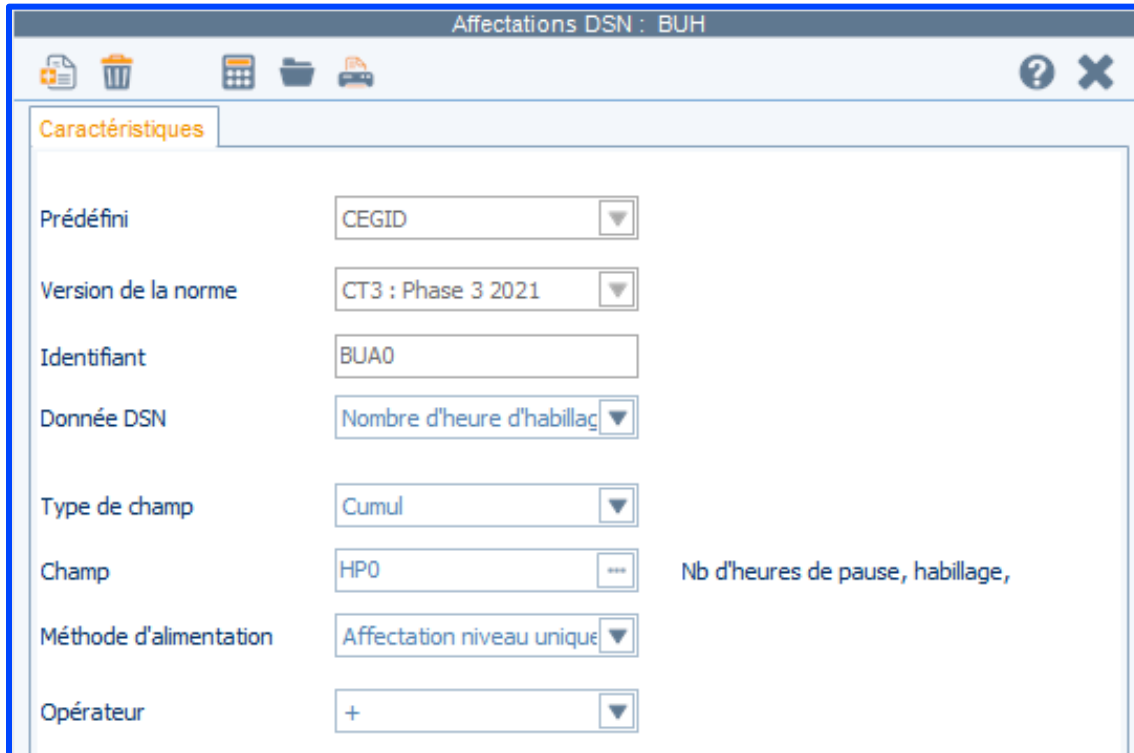
Type d'alimentation du cumul

Par une rémunération: Par le montant salarial

Par une cotisation: <<Aucun>>

Nous apportons 2 nouvelles affectations à compter de l'année 2021 :

BUA0



The screenshot shows a software window titled "Affectations DSN : BUH". The window contains a tab labeled "Caractéristiques" with the following configuration fields:

Prédéfini	CEGID	
Version de la norme	CT3 : Phase 3 2021	
Identifiant	BUA0	
Donnée DSN	Nombre d'heure d'habillag	
Type de champ	Cumul	
Champ	HP0	Nb d'heures de pause, habillage,
Méthode d'alimentation	Affectation niveau unique	
Opérateur	+	

BUA2

Affectations DSN : BUF

Caractéristiques

Prédéfini	CEGID	
Version de la norme	CT3 : Phase 3 2021	
Identifiant	BUA2	
Donnée DSN	Montant des heures d'hal	
Type de champ	Cumul	
Champ	HP 1	Montant heures pause, habillage
Méthode d'alimentation	Affectation multi niveaux	
Opérateur	+	

6. ACTIVITE PARTIELLE

6.1. Indemnité légale des salariés

A compter du 1^{er} février 2021, le taux légal pour l'indemnité des salariés en activité partielle sera fonction de critères :

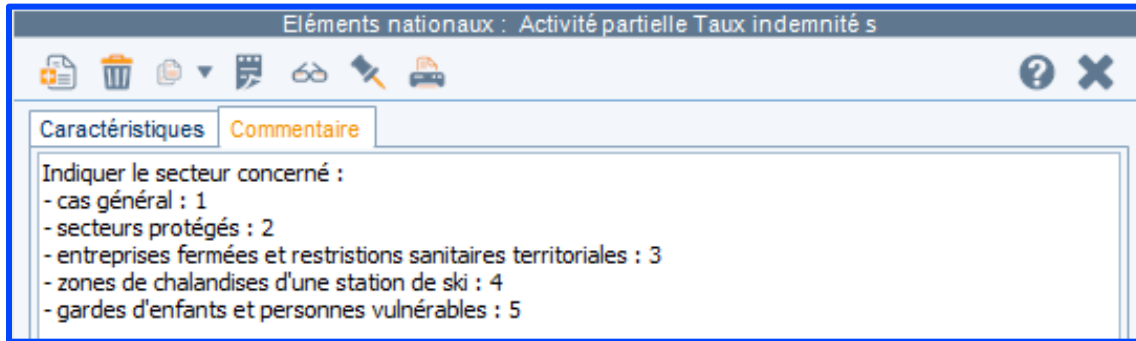
- Cas général : 60% dès le premier février 2021
- Secteurs protégés : 70% jusqu'au 31 mars 2021, puis 60%
- Entreprises fermées et restriction sanitaires territoriales : 70% jusqu'au 30 juin 2021, puis 60%
- Zone de chalandise d'une station de ski : 70% jusqu'au 30 juin 2021, puis 60%
- Garde d'enfant et personnes vulnérables : 70% jusqu'au 31 décembre 2021

Nous modifions notre paramétrage pour permettre ces différents cas.

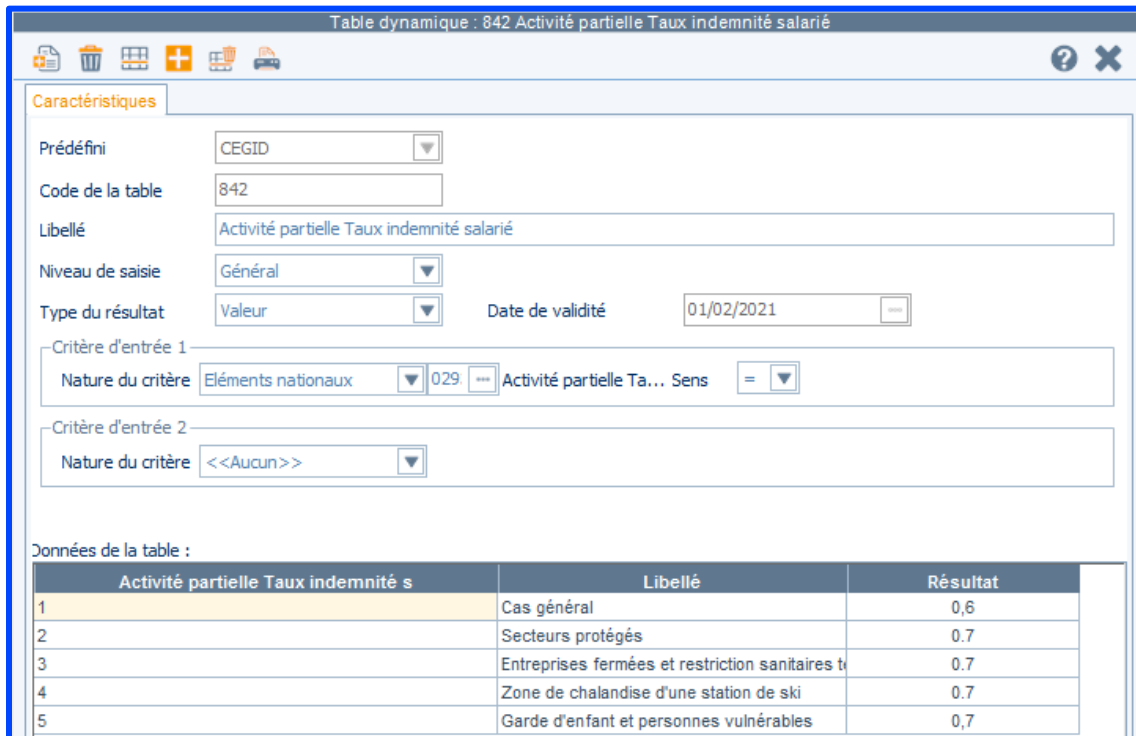
Création de l'élément national 0293 « Activité partielle Taux indemnité s »



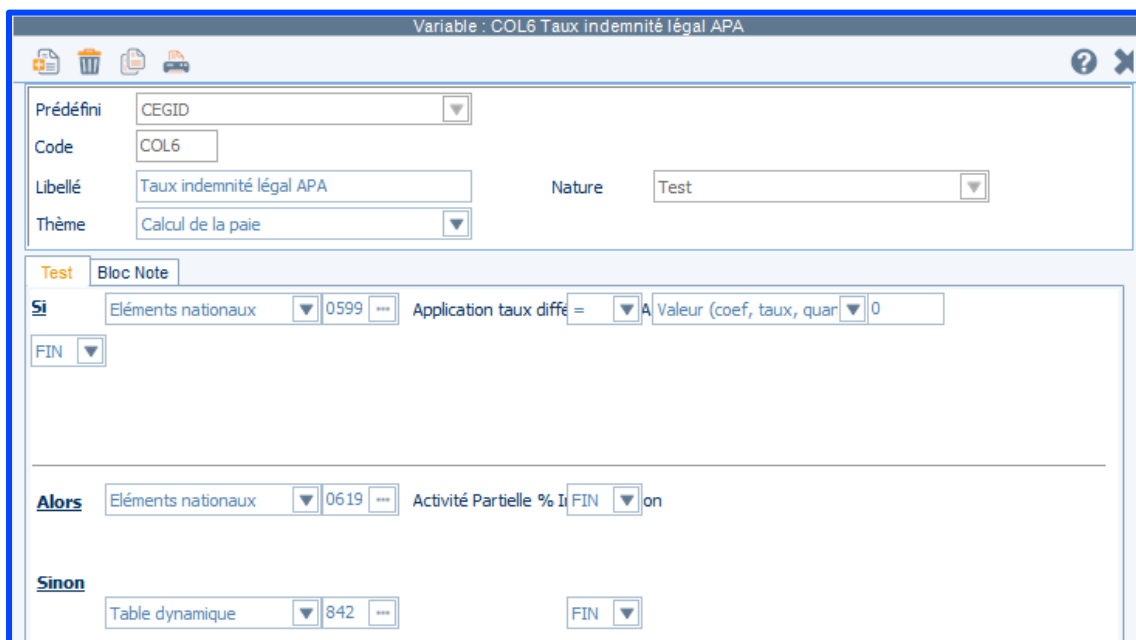
Eléments nationaux : Activité partielle Taux indemnité s	
Prédéfini	CEGID
Code	0293
Libellé	Activité partielle Taux indemnité s
Date de validité	01 févr. 2021
Libellé abrégé	Activité partiell
Valeur	1,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input checked="" type="checkbox"/> Type monétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	Attention, cet élément national est personnalisé



Création de la table dynamique 842 « Activité partielle Taux indemnité salarié »



Création de la variable de paie COL6 « Taux indemnité légal APA »



Variable : COL6 Taux indemnité légal APA

Prédéfini: CEGID

Code: COL6

Libellé: Taux indemnité légal APA

Nature: Test

Thème: Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si Eléments nationaux 0599 Application taux diffère = Valeur (coef, taux, quar) 0

FIN

Alors Eléments nationaux 0619 Activité Partielle % I FIN

Sinon Table dynamique 842 FIN

Cette variable de paie remplace l'élément national 0619.

6.2. Plafonnement de l'indemnité des salariés

A compter du 1er janvier 2021, l'assiette de l'indemnité versée au salarié est limitée à 4.5 SMIC.

Nous mettons en place ce plafonnement.

Création de l'élément national 0644 "Plafonnement APA"

Eléments nationaux : Plafonnement APA

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code: 0644

Libellé: Plafonnement APA

Date de validité: 01 janv. 2021

Libellé abrégé: Plafonnement APA

Valeur: 4,5000

Valeur en Alsace Moselle: 0,0000

Thème: Général

Convention collective: Toutes les conventions

Type monétaire Prise en compte du décalage de paie

Régime Alsace Moselle

Nous modifions le taux de l'indemnité Activité partielle (R8400) qui devient la variable de paie COJ2 "Tx horaire APA 2021" remplace la variable de paie 4172 "Tx horaire APA 2021".

Variable : COJ2 Tx horaire APA 2021

Prédéfini: CEGID

Code: COJ2

Libellé: Tx horaire APA 2021

Nature: Test

Thème: Calcul de la paie

Test

Variables de paie 0768 Base CP chômage/Ac / Variables de paie 4108 Horaire de base APA

< Eléments nationaux 0011 SMIC Horaire * Eléments nationaux 0644 Plafonnement APA

OR Eléments nationaux 0644 Plafonnement APA = Valeur (coef, taux, quar 0

FIN

Alors Variables de paie 4172 Tx horaire activité p FIN

Sinon

Eléments nationaux 0644 Plafonnement APA * Eléments nationaux 0011 SMIC Horaire

* Variables de paie COLÉ Taux indemnité légal FIN

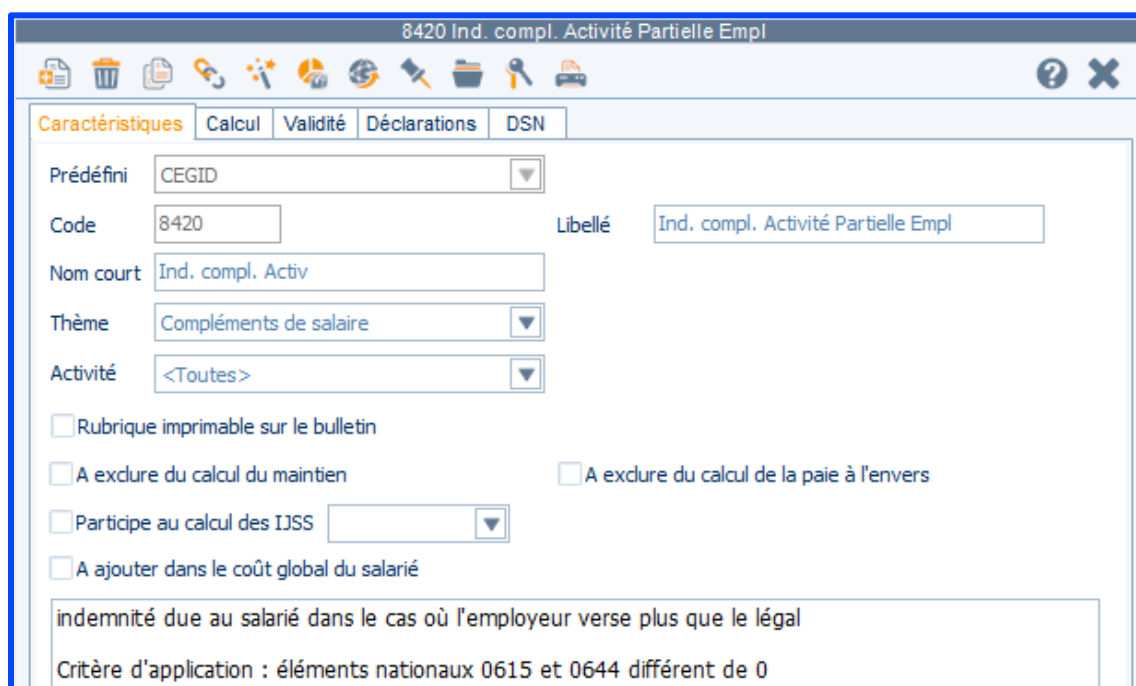
Décret 2020-1681 du 24 décembre 2020 au JO du 26 décembre 2020

6.3. Indemnité complémentaire employeur

Suite à la mise en place du plafonnement sur les indemnités légales d'activité partielle, nous modifions les rémunérations d'indemnités complémentaires employeurs.

Création des rémunérations suivantes :

8420 "Ind. compl. Activité Partielle"



8420 Ind. compl. Activité Partielle Empl

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Prédéfini: CEGID

Code: 8420 | Libellé: Ind. compl. Activité Partielle Empl

Nom court: Ind. compl. Activ

Thème: Compléments de salaire

Activité: <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

A exclure du calcul du maintien | A exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS

A ajouter dans le coût global du salarié

indemnité due au salarié dans le cas où l'employeur verse plus que le légal

Critère d'application : éléments nationaux 0615 et 0644 différent de 0

8420 Ind. compl. Activité Partielle Empl

Caractéristiques **Calcul** Validité Déclarations DSN

Type de calcul effectué Base * Taux/100 * Coeff

Base & Taux & Coefficient & Montant				
	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	Variables de paie	Éléments nationaux	Variables de paie	
Valeur	8808	0615	COK2	
Montant	Base allocation Act Part.	Taux entreprise	Taux indemnité emplo...	
Quantité	Heure			
Imprimable/Décimales	<input checked="" type="checkbox"/> 2	<input checked="" type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 2

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

8422 "Ind. compl. Activité Partielle"

8422 Ind. compl. Activité Partielle

Caractéristiques **Calcul** Validité Déclarations DSN

Prédéfini CEGID

Code 8422 Libellé Ind. compl. Activité Partielle

Nom court Allocation Activi

Thème Compléments de salaire

Activité <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

A exclure du calcul du maintien A exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS

A ajouter dans le coût global du salarié

Montant : delta entre l'indemnité due et l'indemnité légale dans le cas où l'employeur verse plus que le légal

Critère d'application : éléments nationaux 0615 et 0644 différent de 0

8422 Ind. compl. Activité Partielle

Caractéristiques **Calcul** Validité Déclarations DSN

Type de calcul effectué Base * Taux

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	Variables de paie	Variables de paie		
Valeur	8808	COJ6		
Montant	Heure			
Quantité				
Imprimable/ Décimales	<input checked="" type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

Ces 2 rémunérations sont ajoutées aux profils suivants :

Code : 8420 Libellé : Ind. compl. Activité Partielle Empl Nature : Rémunération Imprimable :

Liste des profils associés				
Type	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini
Absence	JP2	Activité Partielle (femture)		CEGID
Absence	JP4	Activité Partielle Formation (ferme		CEGID
Absence	JP6	Activité Partielle (réduction)		CEGID
Absence	JP8	Activité Partielle Formation (reduc		CEGID

Nombre de profil : 4

La rémunération 8430 "Ind. compl. Activité Partielle" est désactivée par la modification du critère d'application qui devient :

COK6 "Appli % indem. employeur >01/2021"

Variable : COK6 Appli % indem. employeur >01/2021

Prédéfini: CEGID
 Code: COK6
 Libellé: Appli % indem. employeur >01/2021
 Nature: Test
 Thème: Calcul de la paie

Test | Bloc Note

Si Eléments nationaux 0615 Taux entreprise <> Valeur (coef, taux, quar) 0
 AND Eléments nationaux 0638 Limite soumission IAF <> Valeur (coef, taux, quar) 0
 AND Eléments nationaux 0644 Plafonnement APA = Valeur (coef, taux, quar) 0
 FIN

Alors Valeur (coef, taux, quar) 1 1 FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quar) 0 0 FIN

6.4. Assiette de prévoyance

Suite à l’instruction ministérielle du 16 novembre 2020, les indemnités supralégales (prises en charge par l’employeur) peuvent être intégrées de manière facultative dans l’assiette de prévoyance. Jusqu’à présent, si l’employeur choisissait de l’intégrer dans l’assiette, le complément employeur était intégré automatiquement. Nous vous donnons la possibilité de ne pas l’intégrer.

Création de l’élément national 0679 « Activité partielle Cplt prév »

Eléments nationaux : Activité partielle Cplt prév

Caractéristiques Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	0679
Libellé	Activité partielle Cplt prév
Date de validité	01 janv. 2021
Libellé abrégé	Activité partiell
Valeur	0,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Par défaut, sa valeur est à 0. Au 1^{er} accès au bulletin de paie, il vous sera demander de le valoriser ou non. Si vous laissez la valeur 0, alors seule l'indemnité légale est soumise aux cotisations de prévoyance. Si vous indiquez 1, alors l'indemnité complémentaire de l'employeur sera également intégré.

7. ANNEXES

7.1. Valeurs 2021

7.1.1. Plafond de la sécurité sociale

Mise à jour de la valeur du plafond de la sécurité sociale applicable au 01/01/2021

Code	Libellé	Date de validité	Valeur
0001	Plafond SS Mensuel	01/01/2021	3428
0002	Plafond SS Annuel	01/01/2021	41136
0003	Plafond SS Trimestriel	01/01/2021	10284
0004	Plafond SS quinzaine	01/01/2021	1714
0005	Plafond SS semaine	01/01/2021	791
0006	Plafond SS Jour	01/01/2021	189
0007	Plafond SS Heure	01/01/2021	26

Arrêté du 22 décembre 2020 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2021, publié au JORF n°0314 du 29 décembre 2020

7.1.2. SMIC

Mise à jour de la valeur du SMIC applicable au 01/01/2021

Code	Libellé	Valeur
0008	Smic au 01/01/N	1554,58
0010	SMIC Mensuel 39H	1780,58
0011	SMIC Horaire	10,25
0012	SMIC Mensuel 35H	1554,58

Décret 2020-1598 du 16 décembre 2020 au JO du 17 décembre 2020

7.1.3. Minimum garanti

Mise à jour de la valeur applicable du Minimum Garanti applicable au 01/01/2021 (élément national 0020) : valeur 3,65 €

Décret 2020-1598 du 16 décembre 2020 au JO du 17 décembre 2020

7.1.4. Fraction Taux accident du travail

Mise à jour de la fraction de taux de la cotisation accident du travail prise en compte, notamment, dans le coefficient de la réduction générale



The screenshot shows a software window titled "Eléments nationaux : Fraction Taux AT Réduction". It has a toolbar with icons for file operations and a help/close button. Below the toolbar are two tabs: "Caractéristiques" (selected) and "Commentaire". The "Caractéristiques" tab contains the following fields:

- Prédéfini: CEGID (dropdown menu)
- Code: 0540 (text input)
- Libellé: Fraction Taux AT Réduction (text input)
- Date de validité: 01 janv. 2021 (text input)
- Libellé abrégé: Fraction Taux AT (text input)
- Valeur: 0,7000 (text input)
- Valeur en Alsace Moselle: 0,0000 (text input)
- Thème: Urssaf (dropdown menu)
- Convention collective: Toutes les conventions (dropdown menu)
- Type monétaire
- Prise en compte du décalage de paie
- Régime Alsace Moselle

7.1.5. Barème prélèvement à la source

Mise à jour des barèmes des taux non personnalisé pour le PAS applicable au 01/01/2021

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p21v01/>

7.1.6. Cotisation maladie Alsace-Moselle

Mise à jour du taux de la cotisation maladie du régime Alsace-Moselle applicable au 01/01/2021

The screenshot shows a software window titled 'Eléments nationaux : Maladie supplém. Alsace-Moselle'. It features a toolbar with icons for file operations and a help icon. Below the toolbar are two tabs: 'Caractéristiques' (selected) and 'Commentaire'. The 'Caractéristiques' tab contains a form with the following fields:

- Prédéfini:** A dropdown menu with 'CEGID' selected.
- Code:** A text input field containing '0138'.
- Libellé:** A text input field containing 'Maladie supplém. Alsace-Moselle'.
- Date de validité:** A text input field containing '01 janv. 2021'.
- Libellé abrégé:** A text input field containing 'Maladie supp A M'.
- Valeur:** A text input field containing '0,0000'.
- Valeur en Alsace Moselle:** A text input field containing '1,5000'.
- Thème:** A dropdown menu with 'Urssaf' selected.
- Convention collective:** A dropdown menu with 'Toutes les conventions' selected.
- Type monétaire
- Prise en compte du décalage de paie
- Régime Alsace Moselle

Décision du 14 décembre 2020 du conseil d'administration du régime local d'Assurance maladie d'Alsace-Moselle

7.2. KBs des plans de paie précédents

Plan de paie du 6 janvier 2021 : [KB0030857](#)

Plan de paie du 16 décembre 2020: [KB0030732](#)

Plan de paie du 16 novembre 2020 : [KB0030496](#)

Plan de paie du 16 octobre 2020 : [KB0030321](#)

Plan de paie du 16 septembre 2020 : [KB0030080](#)

Plan de paie du 10 juillet 2020 : [KB0029809](#)

Plan de paie du 16 juin 2020 : [KB0029626](#)

Plan de paie du 15 mai 2020 : [KB0029387](#)

Plan de paie du 10 avril 2020 : [KB0028912](#)

Plan de paie du 24 mars 2020 : [KB0028646](#)

Plan de paie du 17 février 2020 : [KB0028307](#)

Plan de paie du 23 janvier 2020 : [KB0028053](#)